

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DU LUNDI 03 JUIN 2019

Présents : Chauvin D, Adam D, Jeannaux D, Bastaroli M, Binetry M

Excusés : Santos C, Sergent J, Tomatis R, Rambos F

Ouverture de séance : 20h00

Approbation du PV du dernier conseil :

Le procès-verbal de la réunion du 06 mai 2019 a été adopté à l'unanimité.

Rectification sur le précédent PV : les Artisans de la Chapelle sont attributaires du marché des fenêtres (logement mairie) et non pas la Miroiterie des Sapins

Points abordés le 03 juin 2019 :

1. Projet grande rue
2. Choix de la banque pour le financement des travaux
3. Choix du régisseur du camping
4. Caserne des pompiers
5. Réflexion sur le recrutement d'une secrétaire de mairie
6. Restructuration de la gendarmerie

1) Choix de l'entreprise pour le projet grande rue

Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre : la société JEANNIN et CUENOT

La société CUENOT répond le mieux au cahier des charges et au délai prévu pour la phase réseaux.

Un surcoût de 5000 euros ht pour l'arrêt des travaux pour l'organisation de la fête médiévale nous sera imputé

2) Choix de la banque pour le financement des travaux de la grande rue

Voici les propositions reçues :

- Crédit mutuel pour 300000 euros empruntés, taux 1.65% sur 20 ans avec une année de différé de remboursement

- Crédit agricole pour 300000 euros empruntés, taux 1.36% sur 18 ans ou 1.43% sur 20 ans

Choix du conseil : le crédit agricole 1.36% sur 18 ans avec une année de différé de remboursement

3) Choix du régisseur

Suite aux inscriptions reçues, le conseil propose de partager les tâches et les indemnités

Daniel JEANNAUX est nommé régisseur principal (pas d'indemnités)

Jean-Claude JACQUES est nommé régisseur adjoint (125 euros d'indemnités par an)

Raphaël TOMATIS est nommé mandataire (125 euros d'indemnités par an)

4) Caserne des pompiers compte-rendu de la réunion SDIS

La caserne des pompiers verra bien le jour en 2020/2021

La participation de la commune s'élève à 38 280.72 euros . Une délibération sera prise

5) Recrutement du secrétaire de mairie

Marie Thérèse fait valoir son droit à la retraite en fin d'année

Une concertation entre les communes concernées et la mise en place d'une annonce pour le recrutement d'une secrétaire sera mise en place

6) Restructuration de la gendarmerie

Nozeroy voit son rattachement à Champagnole

Une présentation aura lieu le 14 juin à 16 h à Nozeroy

Questions diverses

La commune ne fait pas valoir son droit de péremption pour l'achat de la maison 9 rue de saint Antoine et laisse l'acquisition à la famille Müller.

La commune ne fait pas valoir son droit de péremption pour l'achat de la maison 3 rue Clos Martin.

Fin de séance 23h

